

ement de la guerre (1). (Moniteur du 6 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département de la guerre pour l'exercice 1855 est augmenté d'une somme de 2,435,000 fr., à répartir sur les articles suivants :

Art. 5. Dépôt de la guerre. . . fr.	35,000
Art. 20. Matériel de l'artillerie. . .	1,086,000
Art. 21. Matériel du génie. . . .	1,244,000
Art. 37. Transports généraux. . .	70,000
Total. . . . fr.	2,435,000

Art. 2. Ce crédit sera couvert au moyen de bons du trésor.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. GREINDL.

294. — 4 JUIN 1855. — *Loi relative au couchage des troupes* (2). (Monit. du 6 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à contracter, soit de gré à gré, soit par adjudication publique, un nouveau bail pour la fourniture et l'entretien des lits nécessaires au coucher des troupes, aux prix maxima de quinze francs (fr. 15) par lit à une place et de vingt francs (fr. 20) par lit à deux places.

Néanmoins, le gouvernement, s'il ne peut contracter à ces prix, pourra, pour le compte de l'Etat, compléter et reprendre le matériel servant de couchage à la troupe.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. GREINDL.

295. — 4 JUIN 1855. — *Loi qui proroge les délais accordés pour la liquidation des dépenses à imputer sur le crédit d'un million alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour construction et ameublement d'écoles* (3). (Monit. du 7 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La partie disponible à la clôture du budget de l'exercice 1854, sur le crédit d'un million de francs, alloué par le § 2 de l'art. 12 de la loi du 20 décembre 1851, pour construction et ameublement d'écoles, est transférée aux budgets du département de l'intérieur des exercices 1855, 1856, 1857 et 1858.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. P. DE BECKER.

296. — 4 JUIN 1855. — *Loi qui proroge les lois des 24 mai 1848 et 11 juin 1853 sur l'entrée des machines et appareils nouveaux ou perfectionnés* (4). (Monit. du 8 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La loi du 24 mai 1848, qui autorise le gouvernement à accorder l'exemption des droits d'entrée sur des machines, métiers ou appareils nouveaux ou perfectionnés, est maintenue en vigueur jusqu'au 24 mai 1856 inclusive-ment, avec les modifications qui y ont été apportées par la loi du 11 juin 1853.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 fév. 1855. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 822). — Rapport par M. de Perceval le 1^{er} mal. — Discussion les 1^{er} et 2 juin et adoption le 2, par 67 voix et 3 abstentions.

Rapport au sénat par M. Van Schoor le 2 juin. — Discussion et adoption le même jour, à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 30 avril 1855. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1028-1031). — Rapport par M. Vandepereboom le 21 mal. — Discussion et adoption le 26, par 67 voix et une abstention.

Rapport au sénat par M. Van Schoor le 31 mal. — Discussion d'urgence et vote d'un amendement le 1^{er} juin. — Vote définitif de l'amendement le 2 juin.

Rapport verbal à la chambre des représentants

sur l'amendement adopté par le sénat, le 2 juin. — Adoption de cet amendement le même jour, par 64 voix contre 4 et 2 abstentions.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 22 avril 1855. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 955). — Rapport par M. Vander Donck le 8 mal. — Discussion et adoption le 18, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. d'Omalus le 23 mal. — Discussion le 24 et adoption le 25 mal, à l'unanimité.

(4) Présentation à la chambre des représentants le 24 avril 1855. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 954). — Rapport par M. Vermeire le 11 mal. — Discussion et adoption le 21, par 67 voix contre 1.

Rapport au sénat par M. Michiels-Loos le 25 mal. — Discussion et adoption le 26, à l'unanimité.